

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 25, Reckenthal à Strassen se caractérise comme suit :

La maison d'habitation (GEN) sise 25, Reckenthal est, comme la plupart des immeubles de cette rue, implantée en bord de rue, devancée par un jardinet. La rue se trouve dans une vallée, de sorte que derrière les bâtiments se dressent les hauteurs de Strassen et du Bambësch (TLP). La rue dénommée « Reckenthal » est une voie qui court en direction sud-nord puis ouest-est, reliant Strassen et le Rollingergrund. Depuis au moins le XVIII^e siècle, son tracé est resté inchangé. Sur la carte de Ferraris (1771-1778)¹ on aperçoit qu'il n'y avait pas de constructions le long de la rue, sauf au le croisement avec l'actuelle rue de Rollingergrund, en face de l'entrée du château et de la faïencerie de Septfontaines. Sur le premier plan cadastral de 1822² quelques immeubles sont étalés le long de la rue avec l'annotation « Maisons isolées appelées Reckenthal ». En analysant ce plan, il semble qu'une construction se trouvait déjà à cette époque sur l'emplacement de l'actuel n°25. Vers 1888 et vers 1900 il y a eu des changements et nouvelles constructions à cet endroit, cependant les indications des anciens plans et registres cadastraux ne sont pas assez claires pour déterminer quel immeuble a été érigé exactement à quel moment³. Toutefois, le langage architectural de la maison montre des éléments caractéristiques pour la fin du XIX^e /début XX^e siècle (PDR).

La construction s'élève sur deux niveaux et la façade principale se divise en trois travées. Les ouvertures sont rectangulaires et présentent des encadrements profilés (AUT/PDR). Au rez-de-chaussée, la travée droite présente une porte de garage qui remplace une fenêtre et résulte d'une transformation d'une pièce d'habitation en garage. Tandis que la façade latérale droite est aveugle, celle de gauche est flanquée par la maison voisine. La façade postérieure présente également trois travées d'ouvertures avec des encadrements de baies en pierre naturelle (AUT/PDR). Une petite annexe/remise est adossée en retour d'équerre à l'arrière de la maison.

La maison conserve non seulement sa structure bâtie mais aussi ses divisions intérieures (mise à part la transformation du garage) de même que divers éléments de finition historiques tels que : les portes avec chambranles en bois, l'escalier en bois avec une rampe aux barreaux en métal, les revêtements de sol en carrelage et en bois, le carrelage mural de style Art nouveau ou encore les décorations en stuc aux plafonds (AUT/PDR). Il s'agit d'éléments caractéristiques pour le genre et l'époque de construction de l'immeuble (PDR).

¹ Bibliothèque royale de Belgique, Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris, planche 244 "Luxembourg", 1771-1778.

² Administration du cadastre et de la topographie, feuilles cadastrales historiques, Strassen, B1, 1822 sqq.
Il faut noter que ces plans ont été modifiés jusque dans les années 1840.

³ Administration du cadastre et de la topographie, cases-croquis n°297, n°771, n°941 et n°1008 des exercices de 1856, 1888, 1900 et 1927.

En tant que maison d'habitation (urbaine), l'immeuble est un témoin de la croissance démographique et de l'expansion urbanistique du Reckenthal (et du Rollingergrund), liées au développement des industries situées notamment à Rollingergrund et à Mühlenbach. Conservant la majorité de sa substance historique, la maison présente d'un point de vue historique, architectural, social et urbanistique un intérêt public à être protégée.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), typicité du lieu ou du paysage (TLP).

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 25, Reckenthal à Strassen (no cadastral 5/4378). 10 voix pour un classement et 4 abstentions.

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Claude Clemes, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, Lisa Hoffmann, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen.

Luxembourg, le 20 novembre 2024